

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MAI 2019 DU CONSEIL DE PARTICIPATION DE L'ECOLE COMMUNALE DE LAUZELLE

Présents

Madame Annie Leclef-Galban, Échevine de l'Enseignement,
Monsieur Marcel Buelens, Conseiller pédagogique,
Madame Céline Vander Sande, Animatrice pédagogique,
Madame Bernadette Moors, Directrice,
Représentants du pouvoir organisateur

Madame Isabelle Vanden Elsacker, Enseignante,
Madame Noëlle Cattelain, Enseignante,
Madame Laurence Henrard, Enseignante,
Madame Karin Joly, Accueillante extrascolaire,
Représentantes du personnel d'éducation

Madame Alice Garrot,
Madame Maud Ladrière,
Madame Julie Jadot,
Madame Nitya Raimond, suppléante,
Monsieur Michel Leroy, suppléant,
Monsieur Damien François, suppléant,
Représentants des parents

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
2. Projet d'établissement : évaluation périodique et proposition éventuelle d'adaptation
3. Année scolaire 2019-2020 :
 - avis sur les horaires maternels et primaires des enfants
 - avis sur le choix des cours de langues
4. Divers à l'initiative des représentants des Parents

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moyennant l'abstention de Madame Leclef-Galban qui n'avait pas encore pris ses fonctions d'échevine de l'enseignement.

2. Projet d'établissement : évaluation périodique et proposition d'adaptation

Madame Leclef-Galban passe la parole à Madame Moors, qui signale que l'équipe n'a pas de proposition d'adaptation particulière au projet d'établissement pour cette année.

Madame Vander Sande précise que dans l'élaboration du plan de pilotage qui mettra l'équipe au travail dès le printemps 2020, l'ensemble du projet de l'école sera remis « sur le métier ». Ce plan inclura un état des lieux précis sur base de données chiffrées ainsi que d'une enquête auprès des parents, des élèves et de l'équipe éducative. S'en suivra l'analyse des forces et faiblesses de l'établissement, la définition d'objectifs stratégiques et d'actions que l'équipe souhaitera mener durant les 6 années qui suivront. Ce plan sera présenté au Conseil de participation pour prise d'avis avant d'être soumis à la Commission paritaire locale en présence des syndicats ainsi qu'au Conseil communal. Il sera, enfin, envoyé à la Fédération Wallonie-Bruxelles et deviendra un véritable contrat d'objectifs entre l'école et le pouvoir subsidiant.

3. Année scolaire 2019-2020

3.1 Avis sur les horaires maternels et primaires des enfants

Madame Vander Sande rappelle qu'il s'agit ici de remettre un avis sur le nombre de périodes hebdomadaires de cours des enfants. Pour rappel, celui-ci peut varier de 26 à 28 périodes en maternelle ; de 28 à 31 périodes en primaire. L'horaire actuel satisfaisant chacune des parties, le conseil marque unanimement son accord quant au maintien de celui-ci en l'état, soit 28 périodes en maternelle et en primaire (avis 1-2019). Par ailleurs, l'horaire général d'entrée et de sortie d'école reste inchangé pour l'année scolaire prochaine.

3.2 Avis sur le choix des cours de langues

Madame Moors annonce que dans la continuité du vote majoritaire exprimé par les parents, le choix de proposer le cours de néerlandais en P5P6 est confirmé (avis 2-2019). Pour rappel, des périodes sur fonds propres permettent également l'organisation d'une période hebdomadaire de néerlandais dans les classes de P3P4.

4. Divers à l'initiative des représentants des parents

- Les représentants des parents reviennent sur la situation de la Verte Voie et la proposition déjà formulée précédemment de placer des chicanes de part et d'autre de l'entrée de l'école afin de ralentir les cyclistes. Madame Leclef-Galban informe l'assemblée qu'une réunion devrait avoir lieu au début du mois de juillet en présence de l'échevin de la mobilité et des voiries ainsi que du Commissaire en charge de ces mêmes matières. Elle s'engage à y relayer cette demande et à demander, le cas échéant, le placement d'une structure provisoire.
- Madame Raimond souhaite faire part du manque de lisibilité des factures reprenant les divers frais scolaires. Madame Vander Sande précise qu'il s'agit bien souvent de formulations « types » issues des logiciels comptables. Celle-ci invite les représentants des parents à transmettre leurs questions ou remarques précises à Madame Moors afin que celle-ci puisse en informer le Service des Finances de la Ville.
- Concernant l'accueil extrascolaire, suite aux échanges partagés lors du Conseil de participation du mois de novembre, Madame Vander Sande confirme qu'il a été décidé par le Service Enseignement de faire de cette question l'un de ses grands « chantiers » pédagogiques pour cette nouvelle mandature communale. Il s'agira donc de redessiner les contours de cet accueil extrascolaire en tenant compte des besoins des enfants, des demandes des équipes sur le terrain, de la vision et des attentes des parents ainsi que des possibilités de formation, d'aménagement des lieux, voire d'acquisition de matériel.
Parents, représentants de l'équipe et représentants du Pouvoir organisateur s'accordent sur le fait que cet accueil doit être repensé en lien avec les enjeux actuels (violence scolaire, rythmes de vie, pression de la société) et réaffirment la nécessité d'un temps libre de qualité qui laisse véritablement place à la créativité, au mouvement, à la relaxation, au repos et à l'activité « spontanée » des enfants.
- Suite à une question des représentants des parents sur la formation des enseignants et sur l'attention accordée au « savoir-être » dans celle-ci, Madame Vander Sande précise qu'une nouvelle formation initiale en 4 ans verra le jour en 2020 en parallèle de la mise en place du tronc commun et des nouveaux référentiels. Ces référentiels serviront à l'élaboration des programmes scolaires et seront désormais construits sur une articulation des savoirs, savoir-faire et savoir-être.
Madame Jadot insiste sur l'importance de cette attention portée aux relations entre enfants et à l'encouragement de la prise de la parole dans la prévention du harcèlement scolaire. Elle précise également que certains enfants n'ont pas cette facilité de prise de parole et qu'il est important pour eux de pouvoir trouver d'autres formes d'expression à l'école et à la maison.
Madame Cattelain explique que différents modes de communication sont mis à la disposition

des élèves dans les classes pour faire part de situations difficiles hors du Conseil de classe ou en préparation de celui-ci. Boîtes aux lettres ou carnets permettent ainsi aux enfants de s'exprimer autrement que face à leurs camarades lors du tour de parole.

Les représentants des parents souhaitent enfin faire part de leur questionnement sur l'apport de jouets ou d'objets personnels à l'école. En effet, ceux-ci constatent que ces apports aboutissent parfois à des exclusions, des disputes ou des « emprunts » et que tous les enseignants ne semblent pas partager une même règle sur cette question. Il semblerait utile, selon eux, de porter un discours commun auprès des enfants. Les membres de l'équipe présents pourront s'en faire le relais auprès de leurs collègues lors d'une prochaine concertation.

Madame la Présidente remercie chacun pour sa participation et souhaite à tous une bonne fin d'année scolaire. Elle se réjouit déjà de retrouver parents, élèves et équipe à la fête d'école qui se déroulera le 22 juin prochain !

Céline Vander Sande,
Secrétaire

Annie Leclef-Galban,
Présidente